



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
directeur général de la susdite municipalité,

**QUE :**

Le conseil a adopté lors de la séance ordinaire du **15 octobre 2024** le règlement 593-24 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

**DONNÉ à Amherst, ce seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.**

  
Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour d'octobre 2024

  
Martin Léger, directeur général